

AU CŒUR DES TERRITOIRES

Lancement du deuxième appel à manifestation d'intérêt par le Cnam, Action Cœur de Ville et Territoires d'industrie

Afin de poursuivre la reconstruction d'un maillage territorial dense en matière d'enseignement supérieur et professionnel, le deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) Au cœur des territoires a été lancé le 20 juillet 2020 à l'initiative du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et des programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'industrie.

Le lancement officiel a eu lieu à Chalon-sur-Saône par la ministre en charge de la Cohésion des Territoires, Jacqueline Gourault, et la ministre déléguée en charge de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, en présence d'Olivier Faron, administrateur général du Cnam et d'Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts. La deuxième phase du programme Au cœur des territoires répond à la problématique majeure des compétences en tension rencontrée par les industriels et aux 50 000 emplois non pourvus dans l'industrie. Il s'inscrit ainsi dans le cadre de l'un des quatre enjeux majeurs de Territoires d'industrie sur l'axe « recruter ».

Ce deuxième appel fait suite au premier AMI mis en place par le Cnam, en partenariat avec le programme Action Cœur de Ville, afin d'étoffer l'offre de formation dans les villes moyennes pour en renforcer l'attractivité économique. Celui-ci repose sur la construction de parcours de formation adaptés aux besoins réels des bassins d'emploi et en tenant compte de manière concrète de la diversité des territoires. Le 26 septembre 2019, les 55 premières villes lauréates ont été dévoilées au Cnam. Depuis, 5 nouvelles antennes du Cnam ont ouvert et 48 sont en cours d'ouverture d'ici décembre 2020.

Le pilotage du deuxième AMI Au cœur des territoires, ouvert du 20 juillet 2020 au 25 juin 2021, est assuré par la direction de l'action régionale du Cnam, la direction d'Action Cœur de Ville et la direction de Territoires d'industrie.

La sélection des dossiers se fera en 3 vagues :

Vague 1 ouverte jusqu'au 6 novembre 2020.

Vague 2 ouverte jusqu'au 12 février 2021.

Vague 3 ouverte jusqu'au 25 juin 2021.

La liste des premières villes retenues sera révélée à l'automne.

[Plus d'informations et dossier de candidature disponibles en ligne](#)

[Téléchargez le communiqué de presse | Au cœur des territoires AMI2](#)





Au cœur des territoires

Lancement du second appel à manifestation d'intérêt



23 juillet 2020

Contact presse



Amélie Zanetti

01 53 01 82 77

06 33 59 34 18